

N° 10

Senamaud Pierre  
et  
Montibus Anne

Le douze août mil neuf cent trente-trois, à quinze heures  
deux. Nous, ont comparu publiquement en la maison commune Pierre  
Senamaud, receveur, d'aujours  
né à Saint-Tricat, sous-fixe (Haute-Vienne)  
le douze juillet mil neuf cent sept, vingt six ans,  
domicilié à Paris, 27, rue d'Anas (1<sup>er</sup> arrondissement)

filz de François Senamaud, décédé,  
et de Marguerite Belominieu, cultivatrice, sa veuve,  
domiciliée à Mors, département de la Charente

d'une part ;

Et Anne Montibus, sans profession  
née à Saint-Trivent (Haute-Vienne)  
le premier avril mil neuf cent treize, vingt ans,  
domiciliée à Saint-Trice sur Vienne (Haute-Vienne)  
fille de François Montibus, décédé  
et de Françoise Billon, cultivatrice, sa veuve  
domiciliée à Saint-Trice sur Vienne

présente et consentante d'autre part ;

Les futurs époux et la mère de l'épouse déclarent qu'il n'y a  
pas eu de contrat de mariage.

Pierre Senamaud et Anne Montibus

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au  
nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Pierre Senamaud, cheminot à Persen (Seine-et-Oise)  
et de Louis Montibus, employé à la CDH à Sandouze  
témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux,  
la mère de l'épouse ayant déclaré ne savoir,  
et Nous, Louis Michelaud, maire de Saint-Trice sur Vienne

Louis Michelaud

Pierre Senamaud

Montibus

Montibus